

Commission Statut des Educateurs

Réunion du 9 février 2026

Participants : Ms. Bernard SINOQUET - Alexandre RABIER — Antonio DOS SANTOS

Absents excusés : Pascal CARON – Florian DUVAL - Emmanuel BOISSIER (CTD) - Gaëtan BETTEFORT

1 - Rappel sur les obligations des clubs

- **Article 2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR**

Avant le début de la compétition disputée :

Les clubs des équipes participant aux championnats de D1 et D2 organisés par le District de la Somme de Football, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat.

A la publication du PV par la Commission Départementale du Statut des Educateurs, chaque club en infraction devra régulariser la situation sous 60 jours.

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs

- **Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES**

Championnat D1 : au minimum un DF Coach Seniors.

Championnat D2 : au minimum le CFI Séniors.

Les clubs en écart devront adresser un courrier d'engagement sur l'inscription de l'éducateur à la formation adéquate.

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non désigné, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.

- **Article 4 – Obligation des clubs**

Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme **avant le début de la compétition disputée.**

Passée cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 60 jours.

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs

2 - Informations de la Commission du Statut des Educateurs du District de la Somme

Pour les éducateurs possédant le BMF ou le BEF, un recyclage est obligatoire tous les 3 ans.

Si l'éducateur n'effectue pas de recyclage, sa licence technique régionale ne pourra pas être délivrée avant la régularisation de la situation.

La ligue de Football des Hauts de France propose les sessions de formation :

- CFI SENIORS
 - Samedi 09 mars au 10 avril 2026 à Wavrin
 - Samedi 07 avril au 22 mai 2026 à Bourthes

- DF COACH SENIORS
 - Date de retour du dossier d'inscription avant le 30 septembre 2025 (dossier disponible sur le site de la Ligue)
 - POSITIONNEMENT le vendredi 10 octobre 2025 à AMIENS CENTRE TECHNIQUE
 - SEMAINE 1 : 27 et 28 novembre 2025 à AMIENS
 - SEMAINE 2 : 12 et 13 mars 2026 à AMIENS
 - CERTIFICATION : jeudi 02 avril 2026 à AMIENS
 - Rattrapage (si besoin) : 28 ou 29 avril 2026 à AMIENS

- JOURNEE COMPLEMENTAIRE DF COACH SENIORS (pour les titulaires de l'animateur seniors OU du CFF3)
 - Mercredi 15 avril 2026 à AMIENS

3 - Point Administratif

Pointage effectué au 9 février 2026. Les éléments reçus après cette date seront analysés à la prochaine réunion de la commission

Les clubs surlignés en vert sont en règles concernant le statut des éducateurs du DSF sur les articles 2, 3 et 4 :

- La fiche de renseignement a été transmise
- Le diplôme correspond avec l'attention
- L'éducateur a été désigné sur footclub en entraineur principal en lien avec l'équipe en responsabilité
- L'éducateur sur la FMI correspond à la déclaration dans foot club

DIVISION 1 GROUPE A

D1 A	Entraîneur Déclaré	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation /Action
ABBEVILLE SC 2	Frederic BENON	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
AILLY SUR SOMME SAMARA	Alexandre DUSSUELLE	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
ALBERT USOAAS	Cyrille CHAILLOU	BMF	DF coach seniors		oui	Le club a changé d'entraîneur à partir du 12 septembre. Il est rappelé pour que l'entraîneur soit validé qu'il doit effectuer son recyclage BMF Article 2
AMIENS PIGEONNIER	Francis DANTIN	CFI SE	DF coach seniors	oui	oui	Mr Francis DANTIN est inscrit à la formation. Mr Dantin a été suspendu du 27/10/2025 au 26/06/2026, remplacé par Mr HALILA Wissem disposant d'un CFI SE
AMIENS PORTO PORTUGAIS 2	Florian DUVAL	BEF	DF coach seniors		oui	Documents reçus le 4 septembre
AMIENS RIF	Youssef DAHCHOURI	BMF en 2024	DF coach seniors		ou	Modification footclub effectué
LA MONTOYE	Loic GAMARD	Sans	DF coach seniors	oui	oui	Documents reçus le 10 septembre. Mr Loic GAMARD est inscrit à la formation
MEAUTLE	Hacene KICHOU	BEF	DF coach seniors		oui	
MIANNAY MOYENNEVILLE	Allan DEVISMES	CFF3 2025	DF coach seniors	oui	oui	Mr Allan DEVISMES est inscrit à la formation
NIBAS FRESSENNEVILLE US	Julien EVENOU	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
PERONNE	Florent DUPUIS	DF Coach Seniors	DF coach seniors		oui	
PONT REMY SC	Stephan BELLEVALLEE	DFCS en 2025	DF coach seniors		oui	

Présence banc de touche

D1 A	Entraîneur Déclaré	Présence	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation
ABBEVILLE SC 2	Frederic BENON	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
AILLY SUR SOMME SAMARA	Alexandre DUSSUELLE	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
ALBERT USOAAS	Claude Armand KINGUE	1	1										
ALBERT USOAAS	Cyrille CHAILLOU	7		A	A	1	1	1	1	1	1	1	Changement d'entraîneur Au 12/02, engagement recyclage non reçu.
AMIENS PIGEONNIER	Francis DANTIN	7	1	1	1	1	1			1	1		
AMIENS PIGEONNIER	Wissem HALILA	3						1	1			1	Remplacement pendant la suspension de F. Dantin (Mail 19/11/25)
AMIENS PORTO PORTUGAIS 2	Florian DUVAL	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
AMIENS RIF	Youssef DAHCHOURI	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
LA MONTOYE	Loic GAMARD	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
MEAUTLE	Hacene KICHOU	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
MIANNAY MOYENNEVILLE	Allan DEVISMES	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
NIBAS FRESSENNEVILLE US	Julien EVENOU	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
PERONNE	Florent DUPUIS	7	1	1	A	A	1	1	1	1	A	1	J 3,4 et 9 : Dupuis suspendu, indiqué Hagard en tant qu'éducateur, commission non prévenue (Article 9)
PONT REMY SC	Stephan BELLEVALLEE	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

DIVISION 1 GROUPE B

D1 B	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS AC 2	Mourad TOUZANI	Sans	DF coach seniors	oui	Ok mis à jour	Mr Mourad TOUZANI est inscrit à la formation Le club a mis à jour Footclub mr Touzani , entraîneur principal de Amiens AC 2
AMIENS RC	Didier GETO	BEF	DF coach seniors		oui	
AS2A	Nicolas COLLEMARE	DFCS en 2025	DF coach seniors		oui	Documents reçus le 16 septembre
CAGNY	Antoine PORQUET	CFI 10	DF coach seniors	oui	oui	Documents reçus le 16 septembre. Mr Antoine PORQUET n'est pas inscrit à la formation
CAMON 2	Romain SOYEUX	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
CHAULNES	Tony BARVIAU	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	Documents reçus le 12 septembre. DF coach Senior obtenu le 22/10/25
CHEPY	Maximilien PAVIE	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	Documents reçus le 16 septembre
FRIVILLE ESCARBOTIN	Fabrice GOSSELIN	BEF	DF coach seniors		oui	Documents reçus le 16 septembre
MOREUIL	Christophe ROBLES	CFF3	DF coach seniors	oui	oui	Documents reçus le 16 octobre Christophe ROBLES a obtenu son diplôme DF Coach Senior
POIX BC FC	Valentin DUFOSSE	CFF3	DF coach seniors	oui	oui	Documents reçus le 4 septembre Valentin DUFOSSE est inscrit à la formation
SAINT VALERY FC	Adrien DELABARRE	BMF	DF coach seniors		oui	
VILLERS BRETONNEUX	Bertrand BOURDET	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	

Présence banc de touche

D1 B	Entraîneur Déclaré	Présence Ok	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation
AMIENS AC 2	Mourad TOUZANI	9	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
AMIENS RC	Didier GETO	9	1	1	1	1	1	1	1	A	1	1	
AS2A	Nicolas COLLEMARE	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
CAGNY	Antoine PORQUET	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A	Infraction Article 3 : éducateur non inscrit CFI SE
CAMON 2	Romain SOYEUX	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
CHAULNES	Tony BARVIAU	0	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
CHEPY	Maximilien PAVIE	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A	
FRIVILLE ESCARBOTIN	Fabrice GOSSELIN	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
MOREUIL	Christophe ROBLES	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
POIX BC FC	Valentin DUFOSSE	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
SAINT VALERY FC	Adrien DELABARRE	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A	
VILLERS BRETONNEUX	Bertrand BOURDET	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

DIVISION 2 GROUPE A

D2 A	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS AC 3	Daanoune ABDELAZIZ	DF coach seniors	CFI SE		oui	
DAOURS	Olivier GODEBERT	CFI SE	CFI SE		oui	
DOULLENS 2	Ludovic DERNY	Sans	CFI SE	oui	oui	Mr Ludovic DERNY est inscrit à la formation CFI SE
ENGLEBELMER						Forfait général
MIANNAY MOYENNEVILLE 2	Arnaud FORMENTINI	CFI SE	CFI SE		oui	
OISEMONT TEMPLIERS	Rudy ROUSSEL	DF coach seniors	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
QUERRIEU	Frederic RAMBERT	CFI SE	CFI SE		oui	
ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE 2	Jerome BRAILLY	BEF	CFI SE		Oui	Documents reçus le 16 septembre
SAINS ST-FUSCIEN	Daly OTSAGA NDONG	CF14	CFI SE	oui	oui	Documents reçus le 4 septembre L'éducateur a abandonné la formation, infraction article 3
SALOUEL SALEUX 2	Laurent HUYON	CFI SE	CFI SE		oui	

Présence banc de touche

D2 A	Entraîneur Déclaré	Présence Ok	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation
AMIENS AC 3	Abdelaziz DAANOUNE	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
DAOURS	Olivier GODEBERT	7	1	1	1		1	1		1	1		Brassart (CFI SE) noté E à la place de Godebert, noté A
DOULLENS 2	Ludovic DERNY	7	1	1	1	1	1	1			1		
ENGLEBELMER		0											
MIANNAY MOYENNEVILLE 2	Arnaud FORMENTINI	7	1	1	1	1		1		1	1		
OISEMONT TEMPLIERS	Rudy ROUSSEL	7	1		1	1	1	1		1	1		
QUERRIEU	Frederic RAMBERT	7	1	1		1	1	1		1	1		
US ROYE	Jerome BRAILLY	7	1	1	1	1	1	1		1			
SAINS ST-FUSCIEN	Daly OTSAGA NDONG	7		1	1	1	1	1		1	1		Démission de la formation CFI infraction Article 3
SALOUEL SALEUX 2	Laurent HUYON	6	1	1	1	1	1			A	1		

DIVISION 2 GROUPE B

D2 B	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AILLY SUR SOMME SAMARA 2	Hugo CHEVALIER	CFI SE	CFI SE		oui	
ALBERT USOAAS 2	Fabien THIERRY	CFI SE	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
AMIENS OLYMPIQUE	Pascal CARON	DF coach seniors	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
BOUTTENCOURT ASIC	Olivier LEROUX	Sans	CFI SE	oui	oui	Documents reçus le 13 septembre Mr Leroux est à la formation CFI SE
DES DEUX VALLEES	Ludovic LAFFARGUE	DF coach seniors	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
GLISY	Julien DUCHOSSOIS	CFI SE	CFI SE		oui	
MAREUIL HUCHENNEVILLE FC	Kevin LAMY		CFI SE	oui	oui	Elément reçu le 08 /12/2025 dérogation et déclaration Kevin LAMY est inscrit à la formation CFI.
NOUVION EN PONTTHIEU	Julien GOMEL	CFF 3	CFI SE		oui	Pas reçu le nom du nouvel éducateur qui remplace Julien infraction article 4.2
POIX BC FC 2	Mickael LENGLET	CFI SE	CFI SE		oui	
QUESNOY LE MONTANT	Jean GRISEL	CFI SE	CFI SE		oui	

Présence banc de touche

D2 B	Entraîneur Déclaré	Présence Ok	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation
AILLY SUR SOMME SAMARA 2	Hugo CHEVALIER	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
ALBERT USOAAS 2	Fabien THIERRY	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
AMIENS OLYMPIQUE	Pascal CARON	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
BOUTTENCOURT ASIC	Olivier LEROUX	8	1	1	1	1	1	1		1	1		Olivier Leroux Entraîneur Joueur
DES DEUX VALLEES	Ludovic LAFFARGUE	8	1	1	1	1	1	1		1	1		Ludovic Laffargue Entraîneur Joueur
GLISY	Julien DUCHOSSOIS	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
MAREUIL HUCHENNEVILLE FC	Kevin LAMY	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
NOUVION EN PONTTHIEU	Julien GOMEL	4	1	1	1	A	A	A		A	1		Démission J Gomel - Mail le 04/11
NOUVION EN PONTTHIEU		0											Pas d'information sur entraîneur remplaçant Infraction Article 4.2
POIX BC FC 2	Mickael LENGLET	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
QUESNOY LE MONTANT	Jean GRISEL	8	1	1	1	1	1	1		1	1		

DIVISION 2 GROUPE C

D2 C	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS MONTIERES ETOUVIE	Khalid ACHOUITAR	CFI14 en 2023	CFI SE	oui	oui	Documents reçus le 9 septembre Mr Khalid ACHOUITAR est inscrit à la formation CFI SE
AMIENS RC 2	Stephane DESROSE	DF coach seniors	CFI SE		oui	
CENTULOIS FC 1924	Gaétan BETTEFORT	BMF en 2020	CFI SE		oui	
EAUCOURT	Stéphane LEQUETTE	CFF3	CFI SE		oui	
GAMACHES 2	Jerome VAN KEER	DF coach seniors	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
HAM US	Laid GHEDIRI	CFI14 en 2023	CFI SE	oui	oui	Documents reçus le 14 octobre Mr Laid GHEDIRI est inscrit à la formation CFI SE
OISEMONT FC	Thomas LERMECHIN	CFI SE	CFI SE		oui	Documents reçus le 16 septembre
PAYS NESLOIS 2	Jean Noel MROZ	sans	CFI SE	oui	oui	Documents reçus le 17 septembre Mr Jean Noël MROZ est inscrit à la formation CFI SE
QCL SUD AMIÉNOIS	Julien HUYON	DF coach seniors	CFI SE		oui	
HARONDEL	Cyrille DAUSSY	sans	CFI SE	oui	oui	Mr Cyrille DAUSSY est inscrit à la formation CFI SE

Présence banc de touche

D2 C	Entraîneur Déclaré	Présence Ok	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation
AMIENS MONTIERES ETOUVIE	Khalid ACHOUITAR	7	1	A	1	1	1	1		1	1		
AMIENS RC 2	Stephane DESROSE	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
CENTULOIS FC 1924	Gaetan BETTEFORT	7	1	1	1	A	1	1		1	1		
EAUCOURT	Stéphane LEQUETTE	4	1	1	1	A				1	A		
EAUCOURT	Bruno PARIS	2					1	1					Remplacement pendant la suspension de S Lequette
GAMACHES 2	Jerome VAN KEER	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
HAM US	Laid GHEDIRI	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
OISEMONT FC	Thomas LERMECHIN	8	1	1	1	1	1	1		1	1		Thomas Lermeschin Entraîneur Joueur
PAYS NESLOIS 2	Jean Noel MROZ	8	1	1	1	1	1	1		1	1		
QCL SUD AMIÉNOIS	Julien HUYON	8	1	1	1	1	1	1		1	1		Julien Huyon Entraîneur Joueur
HARONDEL	Cyrille DAUSSY	8	1	1	1	1	1	1		1	1		

Clubs en infraction

- ❖ Attendu que l'entraîneur principal Julien Gomel a démissionné du club de Nouvion.

L'information a bien été transmise à la commission en date du 3 novembre et du 4 novembre 2025

Cependant :

Le club doit déclarer un nouvel éducateur dans les 30 jours, suite au message transmis le 11 novembre

Le club doit envoyer la fiche d'information indiquant le choix de son entraîneur principal.

Le club doit modifier Foot club en déclarant le nouvel éducateur, actuellement Julien Gomel est toujours cité dans footclub

 <u>GOMEL Julien</u>	<u>Libre / Senior</u>	<u>Nouvion Ponthieu Av 1</u>	<u>Entraîneur Principal</u>
---	-----------------------	------------------------------	-----------------------------

Le club est en infraction à l'article 4

Le club se verra sanctionné d'un point par match à la reprise du championnat si la situation n'est pas régularisée.

- ❖ Attendu que le club de Cagny, n'a pas inscrit son éducateur à la formation DF Coach SE.

Le club est en infraction avec l'article 3

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non formé, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.

Le club de Cagny n'ayant pas régularisé la situation de son entraîneur de leur équipe 1, l'équipe se verra sanctionné par le retrait d'un point par match,

- ❖ Attendu que le club d'Albert a changé d'entraîneur, la modification a été effectuée. Malgré cela l'éducateur en place doit s'inscrire au recyclage de diplôme.

Le club est en infraction avec l'article 3

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non formé, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.

Le club de d'Albert n'ayant pas régularisé la situation de son entraîneur de leur équipe 1, l'équipe se verra sanctionné par le retrait d'un point par match.

- ❖ Attendu que l'éducateur du club de Sains St Fuscien a démissionné de la formation, le club doit régulariser sa situation auprès de la commission.

Le club est en infraction à l'article 3

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non formé, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.

Le club de Sains St Fuscien n'ayant pas régularisé la situation de son entraîneur de leur équipe 1, l'équipe se verra sanctionné par le retrait d'un point par match

Clubs ayant régularisé

❖ Attendu que le club d'Amiens AC a modifié Footclub, en notifiant l'entraîneur principal pour son équipe 2

 <u>TOUZANI Mourad</u>	<u>Libre / Senior</u>	<u>Amiens Ac 2</u>	<u>Entraîneur Principal</u>
---	-----------------------	--------------------	-----------------------------

Le club n'est plus en infraction

❖ Attendu que le club de Mareuil Huchenneville a transmis les documents obligatoires pour valider le statut des éducateurs en date du 08/12/2025

- a fourni la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur
- a fourni les documents annexes
- a effectué la déclaration Footclub.

 <u>LAMY Kevin</u>	<u>Libre / Senior</u>	<u>Mareuil Huchenneville 1</u>	<u>Entraîneur Principal</u>
---	-----------------------	--------------------------------	-----------------------------

Le club n'est plus en infraction

Déclaration de l'éducateur sur le banc de touche

Article 9 - PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE

L'entraîneur doit être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat).

Leur nom devra figurer sur la feuille de match informatisée ou papier.

L'entraîneur devra être identifié sur la feuille de match informatisée ou papier par la lettre E.

- Pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes : soit 16 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche,
- Pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes : soit 12 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche.

Vous trouverez joint au PV le bilan des présences sur le banc de touche

A noter le club de Chaulnes qui présente une absence importante de l'entraîneur principal sur le banc de touche.

Le bilan définitif sera effectué en fin de saison

Attention, 2 points par match non effectués au classement à la fin de saison si l'éducateur ou l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité n'a pas effectué le nombre requis de rencontres officielles organisées par le District de la Somme (championnat) de son équipe.

Déclaration de l'éducateur joueur dans la tablette

- ❖ Attendu que les Clubs de Bouttencourt, QCL, 2 Vallées et Oisemont FC ont un éducateur joueur, il est impératif que l'éducateur soit identifié en E sur la feuille de match au niveau du banc de touche conformément aux consignes données en début de saison.
- ❖ Mr LERMECHIN Thomas, Mr HUYON Julien, Mr LAFFARGUE Ludovic possèdent une double licence éducateur et joueur
- ❖ Mr Olivier LEROUX, n'a pas de licence éducateur déclarée, il doit demander une licence éducateur au sein de la ligue avec son diplôme CF10.
- ❖ Il est constaté avec le retour des feuilles de matchs que ces clubs ne respectent pas toujours cette identification de l'éducateur principal

A la reprise du championnat, il est demandé aux clubs cités précédemment d'identifier obligatoirement leur éducateur sur le banc par la lettre E .

A défaut, de respecter l'identification de l'entraîneur sur la FMI, les clubs seront pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

Il est rappelé que les clubs ayant un éducateur joueur ont l'obligation d'inscrire **l'éducateur et le joueur sur la FMI**.

- En tant que joueur avec sa licence joueur
- En tant qu'éducateur avec sa licence « éducateur » ou « technique »

L'éducateur identifié dans foot club comme éducateur principal doit être obligatoirement identifié sur la FMI avec la notification E comme éducateur, même si celui-ci est en tant que joueur sur la FMI.

L'éducateur n'ayant pas encore son diplôme aura une licence dirigeante, néanmoins il devra se déclarer comme éducateur mettre E sur la FMI.

La dérogation effectuée en début de saison est éditée pour faire valoir ses droits.

Pour les clubs rencontrant des soucis de double déclaration, merci de faire remonter le problème à la commission.

Déclaration de l'éducateur suspendu

Il est rappelé qu'en cas de suspension de son éducateur principal, le club doit prévenir la commission du statut des éducateurs par écrit en précisant l'éducateur suspendu et celui qui le remplace.

Le club doit pourvoir au remplacement de son éducateur suspendu par un éducateur disposant du diplôme CFI SE à minima pour les D1 et D2.

Ce remplacement doit être sur le temps de la suspension.

Si cette procédure est respectée, le club est couvert et n'aura pas de sanction sur la présence des éducateurs sur le banc de touche.

En cas de non prévenance l'éducateur sera compté absent.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Prochaine réunion de la Commission du Statut des Educateurs :

Le lundi 1 juin 2026 à 17H30 : contrôle feuille de match et bilan général

Le Secrétaire de séance
Monsieur Bernard SINOQUET



Le Président,
Monsieur Antonio DOS SANTOS

